

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Bourges, le 17 mars 2020

Coronavirus COVID-19 : mesures de réduction des contacts et des déplacements

Le 16 mars 2020, le Président de la République prend des **mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum**. Celles-ci seront autorisées sur attestation uniquement pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé
- Se déplacer pour la garde de ses enfants et aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

Attestation de déplacement dérogatoire disponible sur :

<http://www.cher.gouv.fr/Actualites/COVID-19-Informations-recommandations-mesures-sanitaires>

<https://mobile.interieur.gouv.fr/>

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire>

Face au coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- **Je reste chez moi**
- Se laver les mains régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Éviter de saluer en se serrant la main ou par une embrassade
- Porter un masque quand on est malade

N° vert national pour toutes vos questions, 24/24 et 7/7 : 0 800 130 000

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.

Sites internet : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> / www.cher.gouv.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux:  [Préfet du Cher](#) et  [@Prefet18](#)

Le Préfet du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 – pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher – Place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 – Fax : 02 48 67 34 44 – www.cher.gouv.fr



[@Prefet18](#)



[Préfet du Cher](#)